

**ABONNEMENT.**  
**SAUMUR :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires.  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées  
 sans restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
27 Octobre 1876.

## Chronique générale.

L'ordre du jour des deux Chambres pour la séance de rentrée du 30 octobre porte : tirage au sort des bureaux, fixation de l'ordre du jour. Aucune discussion sérieuse ne s'élèvera au Sénat pour la fixation de l'ordre du jour ; il est probable que le Sénat se considère comme saisi dès à présent des budgets déjà votés par la Chambre des députés et en renverra l'examen à sa commission des finances.

Le ministre de la guerre demandera, dit-on, la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur l'administration de l'armée.

A la Chambre des députés, s'il faut s'en rapporter aux renseignements de la *Correspondance républicaine*, une discussion importante pourra s'engager à l'occasion de la proposition Gatinéau relative à la cessation des poursuites : cette proposition figurait en tête de l'ordre du jour, au moment où la Chambre s'est séparée ; il est certain qu'un grand nombre de députés demanderont qu'elle soit discutée immédiatement ; le gouvernement interviendra peut-être à ce moment, mais on ignore dans quel sens.

La même correspondance annonce également que M. le duc Decazes, sans attendre qu'une interpellation soit déposée ou qu'on discute le budget des affaires étrangères, montera à la tribune pour faire une déclaration relative à l'attitude de la France dans le conflit oriental. Il se prononcera nettement pour la politique de non-intervention.

On lit dans les *Droits de l'Homme* :  
 « La réunion provoquée à Belleville par M. Gambetta pour rendre compte aux élec-

teurs de son mandat, d'abord annoncée pour le 17 octobre, puis remise successivement au 20 et au 24, est maintenant renvoyée à une date ultérieure.

« Nous ignorons la cause de cette nouvelle remise ; nous ignorons également quel jour il plaira à M. Gambetta de rendre enfin ses comptes aux électeurs de Belleville. »

M. Gambetta continue à se dérober à l'enthousiasme de ses chers électeurs.

Il se confirme dès maintenant qu'à la rentrée des Chambres, le cabinet se prononcera très-nettement contre toute tentative de l'extrême gauche vis-à-vis des droits reconnus du clergé, sous quelque forme que ces attaques se produisent.

Les mesures prises par le gouvernement pour mettre un terme aux attaques auxquelles l'armée était en butte de la part des intransigeants a produit en province un très-grand effet. Dans plusieurs départements, ces mesures ont été accueillies par toutes les classes de la société avec des marques non équivoques de la plus vive satisfaction.

Il est fort question, depuis quelques jours, dans le monde diplomatique, du changement presque résolu de M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin. Ce changement serait provoqué par de hautes raisons politiques qui n'ont rien de personnelles pour notre représentant en Allemagne.

Nous apprenons qu'un grand nombre de membres de l'épiscopat sont décidés à s'adresser collectivement au Maréchal pour lui demander, au nom des intérêts sacrés de la religion, qu'il intervienne de son autorité, pendant qu'il en est temps encore,

pour mettre un terme aux attaques dont l'Eglise catholique et les ministres du culte sont sans cesse l'objet depuis quelque temps, au grand préjudice de la morale publique.

## LE BUDGET.

La commission générale du budget s'est réunie avant-hier au palais Bourbon, afin de délibérer sur le projet de M. Rouvier, ayant pour objet « d'établir à titre extraordinaire un impôt de 50 c. pour 100 fr. de revenu pour l'année 1877, sur les revenus de toute nature dont le montant totalisé atteindrait durant l'année écoulée au moins 4,200 fr. »

Cette séance, commencée à deux heures, s'est terminée à cinq heures. M. Léon Gambetta présidait.

Sur les trente-trois députés qui font partie de la commission du budget, il y en avait aujourd'hui dix-neuf présents : MM. Bardoux, Mathieu-Bodet, Cochery, Corneil, Sadi, Carnot, Dutilleul, Floquet, Gambetta, Guyot, Labadié, Alexis Lambert, Langlois, Le Cherbonnier, Lepère, Menier, Antonin Proust, Rouvier, Tirard et Wilson.

Voici, d'après la *République française*, le compte rendu de cette importante séance :

« La discussion du système d'impôt sur le revenu est reprise.

« M. Langlois combat de nouveau le projet de M. Gambetta, qui, en transformant brusquement l'impôt foncier en impôt de quotité, constituerait une véritable injustice au préjudice des détenteurs actuels. Le système de M. Rouvier lui plairait davantage en ce qu'il ne change rien à la base des impôts existants ; mais M. Langlois repousse dans l'un et l'autre système tout ce qui pourrait atteindre les objets de luxe qui ornent les appartements. M. Langlois emprunte à un exemple tiré des enchères de tableaux à l'Hôtel des ventes l'injustice qui, selon lui, résulterait de l'application de cet impôt.

« M. Gambetta répond qu'il ne voit aucune raison légitime de ne pas comprendre dans la valeur mobilière imposable les ri-

chesses artistiques accumulées dans la demeure des riches particuliers.

« L'impôt est une prime d'assurance due par chacun à l'Etat en raison de ses facultés. Or, la jouissance d'un capital artistique est un revenu réel qui ne doit pas plus échapper à l'impôt que toute autre espèce de revenu.

« M. Wilson constate qu'il résulte de l'ensemble de la discussion que la commission a pour but principal d'établir un équilibre qui n'existe pas entre les impôts directs et les impôts indirects.

« Pour atteindre ce but, M. Gambetta propose de changer la base de l'impôt direct, sans beaucoup se préoccuper de l'augmentation de recettes qui pourra résulter de ce changement. Donc, l'établissement d'équilibre recherché ne paraît pas être assuré par le système de M. Gambetta.

« Dans le système de M. Rouvier, au contraire, il y a une augmentation certaine, puisqu'il ne change rien aux impôts directs existants et qu'il consiste en un impôt sur le revenu qui s'ajoute aux autres. C'est par un système analogue et grâce à son élasticité que les Anglais sont parvenus à alléger les impôts de consommation, tout en amortissant rapidement leur dette.

« M. Gambetta ne voit dans le système de M. Rouvier qu'une addition de centimes aux impôts actuels.

« M. Menier dit qu'en Angleterre les dernières élections législatives ont été faites contre l'income-tax, ce qui prouve que les Anglais n'en sont pas satisfaits.

« M. Rouvier soutient que sa proposition n'a pas pour objet d'ajouter des centimes aux impôts existants, et il démontre qu'au contraire son impôt s'applique en grande partie à des sources de revenus non atteintes actuellement. M. Rouvier s'est surtout efforcé de ne rien brusquer, car il est persuadé qu'il ne trouvera jamais une majorité parlementaire qui fasse table rase des impôts existants. En exemptant de l'impôt nouveau tous les revenus de 4,200 francs et au-dessous, il n'atteint que les contribuables capables de supporter une légère aggravation qui

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### LES AILES D'ICARE.

(Suite et fin.)

Le jeune homme refusa d'abord de croire ses propres yeux.

Il fallut qu'Etienne lui racontât comment il avait tout appris à son logement, où il était allé pour le voir quelques minutes après son arrestation, et comment il avait couru chercher, à l'impasse de Bastour, toutes ses épargnes, qui avaient heureusement suffi pour solder l'homme de justice.

A cette explication, Francis se jeta dans ses bras et voulut balbutier un remerciement ; mais Etienne ne lui en laissa pas le temps ; il l'entraîna, presque en courant, jusqu'au fiacre qui l'avait amené, et tous deux se retrouvèrent bientôt près de la tante Marthe qui les attendait avec angoisse.

L'entrevue fut pleine de joie et de larmes.

Francis lisait dans les yeux de la vieille paralytique les reproches mêlés de tendresse qu'elle ne

pouvait lui adresser, et il les traduisait lui-même, tout haut, avec une véhémence attendrie.

Il accusait son orgueil ; il se reprochait le sacrifice que sa délivrance venait de leur coûter ; il déplorait son inutilité, sa folie !...

Etienne l'interrompit.

— Nous parlerons plus tard de tout cela, dit-il gaiement ; aujourd'hui nous ne devons penser qu'au plaisir de nous retrouver ensemble. La grand-mère a voulu tuer le veau gras pour ton retour ; mettons-nous à table, et ne parlons que du présent.

Francis fut obligé de céder et de prendre place à côté de la tante Marthe.

Il retrouva la chaise qui lui était autrefois destinée, le verre donné par son cousin et sur lequel son chiffre était gravé, le vieux couteau qui avait appartenu à son père et dont il se servait de préférence ; tout enfin avait été conservé comme si on eût compté sur un prochain retour, et son départ semblait n'avoir été qu'une absence.

Etienne ajouta à cette illusion en lui parlant, comme par le passé, de ses dernières commandes et de ses dernières poésies.

Tout allait bien des deux côtés : la clientèle s'était étendue, et l'on commençait à répéter les chants du jeune ouvrier dans les ateliers les plus voisins.

Il récita de nouveaux vers à Francis, qui, se laissant aller à ce flot poétique, reprit sa verve des

temps passés pour dire à son tour des strophes presque oubliées.

La tante Marthe contemplait cet échange de confidences d'un œil gai et caressant. Enfin l'heure du sommeil arriva.

Francis retrouva le cabinet qu'il habitait autrefois et qu'il avait laissé ; le bouquet de violettes qu'il aimait à voir sur sa petite table de sapin était lui-même à sa place ordinaire.

Le jeune ouvrier se sentit ému jusqu'au fond du cœur : il opposait l'intimité affectueuse de cet intérieur laborieux à l'indifférence égoïste du monde qu'il avait traversé, et mille projets contraires se succédaient dans son esprit.

Etienne et la tante Marthe n'étaient guère plus tranquilles. Ils attendaient avec anxiété la résolution de Francis sans oser la prévoir.

La leçon avait été cruelle ; mais était-elle suffisante pour l'éclairer ? Dans le premier instant, il pouvait céder à la nécessité et reprendre son travail d'autrefois ; mais ne se soumettrait-il point à cette condition avec l'espoir qu'elle serait passagère ?

Là était toute la question, car de là dépendait son contentement ou son malheur.

Etienne, qui avait passé une partie de la nuit dans ces réflexions, se réveilla beaucoup plus tard que d'habitude.

En ouvrant les yeux, il reconnut au jour qu'il

s'était oublié, et sauta à bas de son lit avec une exclamation de désappointement.

Tout à coup, comme il passait ses premiers vêtements, un bruit inattendu vint frapper son oreille.

Étonné, il penche la tête pour écouter... c'est le grincement du poinçon sur l'acier.

Saisi d'un soupçon subit, il court à la porte de l'atelier, la pousse brusquement, et s'arrête avec un cri !

Francis était à son ancienne place, et achevait une pièce commencée la veille.

Lui aussi avait réfléchi, et sa résolution était arrêtée : il reprenait la blouse et le tablier d'ouvrier.

Nous n'avons pas besoin de dire quelle fut la joie d'Etienne et de Marthe.

Quant à Francis, il persista courageusement dans sa nouvelle décision ; et lorsque son cousin semblait craindre qu'il ne se lassât du rude travail qu'il venait de reprendre, il lui disait en souriant :

— Sois tranquille, je sais maintenant que toutes les conditions ont leurs épreuves, et que la meilleure pour chacun de nous est la condition à laquelle l'éducation nous a préparés. J'ai enfin compris la fable d'Icare : pour s'élever il ne suffit pas de se fabriquer des ailes ; il faut qu'elles soient nées et qu'elles aient grandi avec nous.

(Magasin pittoresque, tome xv.)



permettra de dégrever d'autant les impôts indirects les plus impopulaires et les moins productifs.

» M. Mathieu-Bodet déclare tout d'abord que notre système financier n'est pas aussi détestable qu'on l'a prétendu. Il établit qu'en fait les impôts de consommation ne s'élèvent qu'à 1,400,000,000 de f., c'est-à-dire à moins de la moitié, et non pas, comme on l'a dit souvent, à plus des deux tiers de l'ensemble des impôts. Puis, l'honorable orateur fait l'historique des impôts directs en France. Il reconnaît que la base de l'impôt foncier n'est plus conforme à la réalité des faits, par suite de l'ancienneté des évaluations cadastrales. Quant à l'impôt des patentes, il trouve qu'il est établi sur des bases rationnelles, de même que l'impôt mobilier, qui est payé par tout le monde selon la valeur locative des habitations.

» M. Mathieu-Bodet craint que, par l'adoption de l'un ou l'autre des deux systèmes, il ne soit apporté une perturbation profonde dans notre système financier, et dont les populations rurales accepteraient difficilement les conséquences.

» M. Tirard demande à M. Mathieu-Bodet s'il ne voit pas une inégalité criante dans l'impôt mobilier, qui frappe encore le patenté après l'avoir frappé une première fois sous forme de droit proportionnel, alors que le rentier n'est touché qu'une fois et dans la plus faible partie.

» M. Menier s'associe à la question de M. Tirard en citant des exemples à l'appui.

» M. Mathieu-Bodet reconnaît la justesse de l'observation, à laquelle il croit difficile de donner satisfaction.

» M. Gambetta cherche, comme l'ont fait tous les législateurs, à se rapprocher le plus possible de l'égalité dans l'impôt.

» Ce principe fondamental est méconnu dans le système de M. Rouvier. L'impôt qu'il propose est un impôt superlatif, aléatoire, qui vient aggraver les inégalités existantes et qui compromettrait le succès de l'impôt sur le revenu, s'il venait à être adopté; car, faible, il ne rapporterait rien, et, d'un taux élevé, il serait écrasant.

» Au lieu d'un système sans base fixe et dont la conception empirique n'a pas autant d'analogie qu'on le dit avec le système anglais, parce que ces deux pas ont une assiette d'impôts toute différente, M. Gambetta propose un système d'ensemble raisonné, demandant, il est vrai, un travail préparatoire qui est la garantie de son fonctionnement utile, mais qui a l'avantage d'être harmonique et de ne rien livrer au hasard.

» Ce n'est pas un impôt qui vient s'ajouter à d'autres impôts, mais qui se substitue sagement et méthodiquement, en conservant les divisions nouvelles, à des bases d'évaluation qui ne sont plus en rapport avec la situation économique du pays. Ce système, en un mot, est logique; l'autre ne serait qu'une tentative dans le vide.

» M. Langlois n'accepte pas le dilemme qui semble être posé par M. Gambetta entre les deux systèmes. Il croit qu'il serait possible de les combiner entre eux.

» M. Wilson voit une contradiction dans le projet Gambetta.

» Pour arriver à un rendement au moins égal à celui d'aujourd'hui, il sera nécessaire d'atteindre tous les contribuables, et par conséquent c'est une disposition vaine que celle qui consiste à donner mission aux conseils généraux de fixer le minimum de revenu au-dessous duquel il y aura exemption.

» M. Rouvier dit que, dans son projet, il épargne précisément les petits revenus, et que, conséquemment, il ne sera pas impopulaire. Puis il ajoute que c'est grâce à l'income-tax que l'on est parvenu en Angleterre à rendre la vie meilleur marché à Londres et à Liverpool qu'à Paris.

» La discussion est close, et le projet de M. Rouvier, mis aux voix, est repoussé par 42 voix contre 4.

\*\*\*

Des poursuites judiciaires sont dirigées pour attaques à l'armée contre la *Sentinelle de Nancy*, assignée pour le 28 octobre, et contre le *Republicain des Pyrénées-Orientales*.

\*\*\*

On lit dans la *France* :

« Il vient d'arriver aux démocrates de la Drôme une mésaventure tout à fait fâcheuse. Le grand organisateur des enterrements ci-

vils dans ce département était un citoyen nommé Nègre, qui paraissait justifier complètement la confiance des radicaux de Valence et de Montélimar. Ayant perdu l'un de ses enfants, âgé de huit mois, il l'avait fait enterrer selon les rites du culte de la Raison, le seul culte, qui, suivant la *Republique française*, convienne à de vrais républicains.

» Ses amis politiques comptaient bien que si le citoyen Nègre mourait, il demeurerait jusqu'à la dernière heure soumis à leurs exigences. La déception a été d'autant plus cruelle : le citoyen Nègre leur a fait faux bond. Il paraît qu'après avoir vécu en radical, il est mort en chrétien; il a préféré, avant de partir pour l'autre monde, la bénédiction du prêtre à celle de la démocratie athée, et il a reçu les sacrements de l'Eglise. Voilà qui est vraiment bien fâcheux pour la République radicale, dans la Drôme et encore ailleurs.

## Etranger.

On écrit de Saint-Petersbourg :

Les troupes russes font en ce moment avec succès, à Sébastopol, des expériences de tir nocturne à la leur de fusées spécialement préparées. Chaque fusée brûle pendant huit secondes et permet d'ajuster pendant ce temps un but quelconque sans trop se hâter de faire feu. La composition de ces fusées est un secret que l'inventeur s'est engagé à ne livrer à aucune autre puissance.

La *Gazette allemande*, de Vienne, parle d'un rapport du ministre de la guerre, d'après lequel l'armement des troupes, nécessaire pour entrer en guerre ou pour faire respecter la neutralité de l'Autriche, serait maintenant achevé.

Le *Times* semble craindre de grandes catastrophes financières en Russie, à la suite de la débâcle inouïe qui vient de s'opérer à la Bourse de Saint-Petersbourg.

D'après le *Lloyd*, de Pesth, la Roumanie songerait à se déclarer indépendante et à s'affranchir de la tutelle des puissances signataires, pour se mettre sous la protection de la Russie. A cet effet, elle pousserait ses armements et s'efforcerait à mettre 400,000 hommes sur pied. D'après le même journal, on s'attendrait à un emprunt forcé ou à l'introduction du cours forcé du papier-monnaie.

## SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXIX.

UNE DISTRIBUTION DE PRIX.

Le 11 septembre 1826 eut lieu la distribution solennelle des prix aux élèves du collège de Saumur, en présence d'un concours nombreux de spectateurs, parmi lesquels on distinguait MM. le sous-préfet, le maire, le président du tribunal de commerce, le curé de Nantilly, l'aumônier de l'Ecole royale de cavalerie, le sous-intendant militaire, Mayaud, ancien maire, etc.

La séance a été ouverte par la lecture d'une pièce de vers, contenant l'éloge du Grand Henri, par le jeune Trésière, de Saumur, élève de rhétorique. Un autre élève de la même classe, le jeune Meslin, d'Ernée (Mayenne), a prononcé le même éloge en prose. Ces deux pièces, bien écrites, ont généralement plu à l'auditoire. On a surtout remarqué les sentiments d'amour et de fidélité pour les Bourbons, qui étaient exprimés dans ces discours et dont le principe décollait, si naturellement, de la peinture des sentiments du bon roi, qui fit tant pour le bonheur de la France.

Après les discours de M. Duval, professeur de rhétorique, de M. le principal et de M. le maire, la distribution des prix a été faite. Les deux élèves qui avaient prononcé les éloges de Henri IV ont eu chacun six prix. Le jeune Proust, élève de seconde, et le jeune Persac (Léon), élève de troisième, sont ceux qui ont reçu le plus grand nombre de couronnes; ils en ont eu chacun sept, outre plusieurs accessits.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les volontaires d'un an vont recevoir incessamment leur feuille de route pour rejoindre leur corps.

Ceux qui sont actuellement sous les drapeaux sont attendus dans leurs foyers vers le 4 novembre.

On parle des modifications qui seraient apportées, non pas à l'institution du volontariat d'un an, mais à son application. Le niveau de l'instruction n'a pas paru suffisant de la part des candidats; il y a lieu d'affirmer qu'il sera pris des mesures pour relever celui des examens. On voit par là que le volontariat est destiné plutôt à se restreindre qu'à s'étendre.

Nous avons annoncé que les soldats libérables au 30 juin 1877 devaient être, par une récente décision, renvoyés dans leurs foyers dès le 10 novembre de l'année courante.

On assure que, comme conséquence de cette première mesure, l'appel de la classe de 1875 sera retardé jusqu'au 15 novembre afin qu'elle prenne dans les cadres la place laissée libre par la classe de 1874.

## LE PHYLLOXERA.

La préfecture d'Indre-et-Loire a communiqué aux journaux de Tours la note suivante :

« Le bruit avait couru que le phylloxera avait fait son apparition sur plusieurs points de notre département. On citait notamment les communes de Fondettes et de Souvigné. A la demande de M. le préfet, M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'envoyer sur les lieux M. Mouillefert, professeur à l'école de Grignon, et bien connu par ses remarquables travaux sur le redoutable insecte. Dans les journées des 23 et 24 octobre, M. Mouillefert s'est rendu successivement à Fondettes et à Souvigné, accompagné de M. Housard, président de la Société d'agriculture, de MM. Blanchard, Fennebresque et Nanquette, membres de la Commission départementale du phylloxera.

» Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'examen le plus attentif, les recherches les plus minutieuses, n'ont pu faire découvrir le phylloxera, dont la science est aujourd'hui parfaitement à même de constater la présence d'une manière sûre.

» Certaines vignes paraissent, il est vrai, malades, mais M. Mouillefert a reconnu que c'était la maladie vulgairement appelée « blanc de racine » et due à un champignon parasite. Cette maladie n'a donc aucun rapport avec le phylloxera. Nous sommes heureux de pouvoir ainsi complètement rassurer les viticulteurs de la Touraine.

L'*Indépendant d'Indre-et-Loire* croit que M. Mouillefert publiera prochainement le résultat de ses investigations. Dès à présent, nous pouvons dire qu'il insiste tout particulièrement sur l'absolue nécessité de proscrire résolument tous les cépages américains. Il a expliqué, en effet, qu'aux environs d'Orléans, le *Phylloxera* qui a envahi une trentaine d'hectares avait été importé sur des cépages amenés par certains grands pépiniéristes du pays.

Thouars. — On lit dans le *Thouarsais* :

« Mercredi, 18 octobre, un homme détenu à la maison de détention de Thouars s'est évadé. C'est à la faveur de la nuit, de 7 à 8 heures du soir, qu'il eut l'audace de déjouer la surveillance et d'escalader les murs à une très-petite distance de la sentinelle de faction.

» Des perquisitions ont été organisées dans les environs de l'établissement, mais les recherches sont restées infructueuses, et à l'heure où nous mettons sous presse la justice n'a pu s'emparer du fugitif. Est-il dans les environs de notre ville? Ce n'est pas supposable. Il aura marché toute la nuit et aura fait beaucoup de chemin.

» C'était un militaire condamné pour infraction à dix ans de détention.

Longué. — Un décret vient de nommer M. Dennel, propriétaire, maire de Longué, MM. Duveau, propriétaire, et Assier, docteur-médecin, adjoints.

Bourgueil. — On nous écrit de cette localité :

« Dimanche dernier, le sieur René Barbier, propriétaire à la Chopinière, comme beau-frère, le sieur Goisnard, et un de ses amis, nommé Henri Baugé, et un de ses fils arrivaient au lieu appelé l'Arlouët, où perdrix prit son vol à quelques pas du sieur Baugé et celui-ci lui tira un coup de fusil. Légèrement blessée, la perdrix alla s'abattre un peu plus loin, et un instant après s'éleva de nouveau, Baugé tira un second coup de feu, sans se douter que le second coup qui se trouvait alors caché derrière une touffe de petits chênes, était placé dans la direction de la charge et à quelques pas de lui. Le sieur Barbier fut atteint par le plomb, surtout au bras et au cou.

» Il a reçu immédiatement les soins de M. le docteur Lemesle, qui a déclaré que les blessures étaient sans gravité et que le blessé en serait quitte pour un repos de quelques jours.

L'*Indépendant*, de Tours, dit qu'à l'heure qu'il est la victime de cet accident est complètement rétablie.

La Flèche. — On lit dans l'*Echo du Loir* :

« Mardi dernier, un modeste cortège de parents, d'amis et de concitoyens accompagnait à sa dernière demeure, Cornevin, l'artiste mosaïste.

» Alexandre Cornevin est né à Meslay (Mayenne), en 1806. Mais il était devenu, depuis longues années, citoyen de La Flèche; et cette ville peut à juste titre le revendiquer pour une de ses illustrations locales.

» La célébrité de Cornevin était demeurée restreinte dans un petit cercle provincial, médiocre étendue.

» Trois ou quatre départements environnants connaissaient son nom et ses ouvrages. Et vraiment l'artiste méritait mieux. Il fut en effet non-seulement un maître dans son art, mais il en fut le créateur.

» Doué d'une rare habileté de main, d'une imagination puissante, d'un goût exquis, Cornevin, d'abord simple ouvrier ébéniste, rêva de demander au bois les lignes, les couleurs, l'effet poétique de la peinture. Il procéda par des essais plus ou moins réussis, et d'efforts en efforts, de travaux en travaux, il était arrivé à donner à la mosaïque en bois une perfection et des résultats que nul n'avait soupçonnés et encore moins réalisés avant lui.

Le *Mémorial des Deux-Sèvres* a publié une lettre de la commune de Nueil-sous-les-Aubiers, arrondissement de Bressuire, d'après laquelle M. le marquis de La Rochejaquelein, député, aurait été l'objet de voies de fait dans sa propre circonscription.

M. de La Rochejaquelein sortait de la maison d'école de Nueil, accompagné de quelques amis, lorsqu'un de ses parents, M. de Tinguy, se serait placé devant lui, et, après l'avoir vivement apostrophé, l'aurait frappé au visage à coups de cravache.

Nous lisons à ce propos dans la *Revue de l'Ouest*, de Niort :

« Un journal a raconté l'agression dont M. le marquis de La Rochejaquelein a été l'objet dans le bourg de Nueil.

» En attendant que nous puissions annoncer la solution définitive de cette pénible affaire, nous sommes autorisés à dire que M. de Tinguy a loyalement reconnu ses torts et a adressé à son oncle, M. de La Rochejaquelein, l'expression de son repentir.

» Le seul motif de discorde était la possession d'un chemin que le tribunal avait attribué à M. de La Rochejaquelein.

Niort. — La souscription ouverte, à Niort et dans le département des Deux-Sèvres, pour élever un monument à la mémoire de M. Ricard, ancien ministre de l'intérieur, a atteint le chiffre de 2,499 fr.

Une femme étranglée. — Nouveaux détails. — La justice est retournée mercredi au village de Lamoi pour continuer l'information commencée contre le nommé Brin, inculpé d'avoir étranglé sa femme.

L'autopsie a été faite par les docteurs Vételay et Aucher, de Poitiers, et Chauvinet, de Mirebeau.

Les mains du meurtrier étaient restées



imprimées en caractères de sang sur le cou de la victime.  
La pauvre femme, réveillée en sursaut, avait dû défendre sa vie. Saisie à la gorge dans son lit, renversée sur le soi de la chambre, elle avait entraîné au milieu de l'appartement son mari, qui, la tenant toujours, malgré ses supplications et ses prières, avait accompli son horrible forfait.

Nous parlons de supplications et de prières : il paraît, en effet, que cette malheureuse, voyant qu'il fallait mourir, avait demandé à son bourreau le temps de recommander son âme à Dieu. « Laisse-moi donc au moins, s'écriait-elle d'une voix étouffée, demander pardon à Dieu et me confesser. »

Brin a été amené à la prison de Poitiers ; c'est un homme de petite taille, d'une assez forte corpulence ; il a été amputé d'une jambe, et cette amputation rappelle un triste incident de sa vie :  
Il y a environ vingt ans, il avait été condamné à 2 ans d'emprisonnement pour avoir porté à une femme un coup de pic qui l'avait tuée. C'est pendant qu'il subissait cette peine dans la maison centrale de Fontevault, qu'il a été amputé à la suite d'un abcès qui lui était survenu à la jambe.  
Ce serait ainsi la seconde femme qu'il aurait tuée.  
Brin paraît ne s'occuper que d'une seule chose : touchera-t-il bien le don qui lui a été fait ? — Un soulier neuf qu'il a laissé chez lui ne lui sera-t-il pas enlevé pendant son absence ?  
(Journal de la Vienne.)

La Cour d'appel de Poitiers a rendu un arrêt confirmant la sentence du tribunal correctionnel qui condamne le sieur Sicault, charcutier à Poitiers, à un an d'emprisonnement, pour avoir remis en paiement aux religieuses de Pont-Achard un faux billet de mille francs, sachant qu'il était faux.  
Le rapport de l'affaire a été fait par M. le conseiller Morand. Comme en première instance, M. de la Marsonnière a posé des conclusions tendant au remboursement, aux religieuses, de la somme escroquée par Sicault.

Conseil de guerre de Tours.  
Dans le courant du mois d'avril 1874, le nommé Constant, rentrant de captivité, fut placé au 14<sup>e</sup> régiment provisoire, devenu plus tard le 125<sup>e</sup> de ligne. Ce régiment se trouvait, dans la nuit du 5 au 6 mai 1874, aux postes avancés près de Clamart, lorsque Constant disparut et fut déclaré déserteur.

Le 19 septembre dernier, cet homme se présentait volontairement au dépôt de son régiment, à Poitiers. Pendant son absence illégale, Constant a voyagé en Belgique, en France et en Amérique.  
L'accusé dit, pour sa défense, qu'il ne voulait pas combattre contre les insurgés parce qu'il avait des parents à Paris.

Heureusement pour la France que les mauvais soldats comme Constant ont été très-rare dans l'armée qui a vaincu la Commune.  
Dans sa séance de lundi dernier, le Conseil de guerre de la 18<sup>e</sup> division militaire, siégeant à Tours, a condamné l'accusé à 10 ans de détention et à la dégradation militaire.

On écrit de Montlouis, le 23, au *Moniteur* républicain :

« Les vendanges sont terminées dans le Cher depuis quelques jours et l'on y est en pleine décuvaision.  
« Il faut reconnaître qu'en général la vendange a été commencée une semaine trop tôt, ce qui fait que les dernières cuvées seront préférables, mais chez la plupart des vigneron les vins seront égalisés à l'entouage. En somme, le vin sera ferme, vigoureux, avec une pointe de verdeur, ce qui est une garantie de bonne conservation. La couleur sera ordinaire, le cépage dit gros noir n'ayant à peu près rien produit cette année.  
« Le rendement a été d'au moins un quart plus faible qu'on ne l'espérait ; il n'est au moyen que de 15 à 16 hectolitres à l'hectare.  
« Les prétentions des vigneron sont très-élevées, beaucoup demandent 90 à 100 fr., il y a des offres de 80 fr. dans les crus ordinaires, et très-peu se décident à vendre à ce prix.  
« Dans la Touraine, la vendange touche à sa fin ; elle s'est faite par un temps magni-

fique et la qualité devra s'en ressentir. Le rendement est évalué à 25 ou 30 hectolitres à l'hectare. Il n'y a rien de fait de ce côté, mais les vigneron de cette contrée se basent sur les cours des vins du Cher et vendront de 40 à 45 fr. de moins, suivant provenance.

« Nous ferons une maigre récolte dans nos blancs. La vendange va commencer cette semaine dans plusieurs communes ; on espère faire une bonne qualité. »

AVIS ADMINISTRATIF.

Élargissement, sur le territoire de la commune de Martigné-Briand, de la route départementale n° 42.

En exécution de la loi du 3 mai 1844, M. le Préfet de Maine-et-Loire donne avis aux intéressés que, par suite de l'élargissement, sur le territoire de la commune de Martigné-Briand, de la route départementale n° 42 d'Angers à Niort, dont les travaux ont été autorisés par délibération de la commission départementale du 30 septembre 1876 :

1° Le sieur Vastin, Joseph-Marie, serrurier à Martigné-Briand, époux de dame Asseray, Eugénie-Marie, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat reçu le 29 août 1873 par M<sup>e</sup> Besson, notaire à Martigné-Briand ;

2° D<sup>ne</sup> Vastin, Marie-Louise, majeure, demeurant à Martigné-Briand ;

3° D<sup>ne</sup> Vastin, Joséphine, majeure, demeurant à Martigné-Briand ;

Ont déclaré vendre au département, pour en jouir et disposer immédiatement, le terrain ci-après, savoir :  
46 mètres 6 centimètres, désignés comme emplacement d'une maison située à Martigné, à raison de 5 fr. le mètre, soit... 80 f. 30  
Pour dommages..... 619 70  
Total..... 700 00

Faits divers.

M. le maire d'Evreux vient de donner lecture au conseil municipal de cette ville des dispositions testamentaires de M<sup>me</sup> Jules Janin, en faveur de la ville d'Evreux. M<sup>me</sup> Janin lègue à la ville une somme de 300,000 fr. et le buste de son père, et demande qu'une fontaine monumentale soit élevée sur une des places d'Evreux, avec une inscription rappelant le nom des donataires, le président Huet et Jules Janin.

Bigame. — Dans une de ses dernières audiences, la cour d'assises des Côtes-du-Nord avait à juger un mari ayant deux épouses vivantes.

Ce bigame est un ancien employé des chemins de fer, du nom de Le Lévrier, Pierre, âgé de 37 ans, né à Ponderneec, et demeurant actuellement à Plouisy.

Le 13 octobre 1868, étant à Paris, il épousa la nommée Sainte-Marie Rioullan, dont il a eu quatre enfants. Après avoir quitté la gare Montparnasse, il devint cocher de fiacre.

L'instruction a établi que c'était un ivrogne, un débauché, maltraitant sa femme. Il l'abandonna au mois de juillet, laissant à sa charge un enfant âgé de quelques mois.

Revenu en Bretagne, Le Lévrier entra au service de la veuve Le Gall, meunière à Plouisy, et l'épousa le 31 juillet 1875.

Quelques jours avant la célébration du mariage, le maire de Plouisy ayant entendu dire que Le Lévrier était encore dans les liens d'une précédente union, l'interrogea à ce sujet, mais Le Lévrier maintint énergiquement qu'il était célibataire et prit cette qualité dans l'acte de mariage qu'il a signé.

Déclaré, sans admission de circonstances atténuantes, coupable de bigamie, Le Lévrier a été condamné à 6 ans de travaux forcés et 5 ans de surveillance.

Nous empruntons au *Journal de Chartres* la plaisante histoire qui suit :

« Dans une commune (que nous ne nommerons pas) d'un département (dont nous tairons le nom) un fait singulier s'est produit :

« Le conseil municipal, convoqué le 8 octobre,

à l'effet d'élire un maire et un adjoint, se trouva en minorité, 4 membres seulement sur 12 ayant répondu à l'appel. Une nouvelle convocation eut lieu pour le 10 ; cette fois 3 membres seulement se présentèrent. Une troisième réunion fut provoquée pour le 12 ; 2 conseillers seulement s'y rendirent.

« S'appuyant sur le texte de l'arrêté préfectoral qui dit que « à cette dernière séance les membres présents procéderont à l'élection, quel que soit leur nombre, » nos deux zélés électeurs confectionnèrent, à leur nom, chacun un bulletin qu'ils déposèrent à tour de rôle dans l'urne.

« Le dépouillement ne fut pas long, M. X... une voix, la sienne ; M. Y... une voix, la sienne également. En vertu du bénéfice de l'âge, M. X... se proclama maire.

« Un nouveau tour de scrutin a lieu pour la nomination de l'adjoint Y..., sûr de la majorité, se montre courtois pour X... et lui donne sa voix. X..., déjà maire et ayant horreur du cumul, vote pour Y... Au dépouillement, perplexité de nos gens. Chacun une voix ! Y... le plus jeune ne peut être élu, X... déjà maire ne peut accepter les fonctions d'adjoint. A l'unanimité on décide qu'il y a ballottage. Cette fois Y... recueille deux suffrages.

« Et voilà comment, dans une commune (que nous ne nommerons pas) d'un département (dont nous tairons le nom), s'est constituée la municipalité nouvelle. »

Dernières Nouvelles.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

Constantinople, le 25 octobre.  
La Porte n'a fait encore aucune réponse aux propositions formulées par le général Ignatieff. On s'attend toutefois à ce que l'accord se fera sur les bases d'un armistice de six semaines.

Berlin, le 26 octobre.  
Aucune nouvelle des résultats de l'entrevue du général Ignatieff et du sultan n'est encore parvenue. Cependant, il règne en notre ville aussi bien qu'à Saint-Petersbourg une panique financière qui est regardée comme un symptôme des moins rassurants.

Odessa, le 26 octobre.  
On est convaincu ici du rejet des propositions du général Ignatieff. En prévision de cette éventualité, le gouvernement a donné l'ordre d'activer les préparatifs militaires pour occuper plusieurs provinces de la Turquie.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante datée de Constantinople, 25 octobre :

« L'audience privée accordée par le sultan au général Ignatieff, qui a été ajournée hier, est aujourd'hui fixée à samedi.

« On croit généralement ici à une entente au sujet de l'armistice. »

Ainsi, il faut s'attendre à ne rien savoir avant dimanche soir ou lundi.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 26 octobre 1876.  
L'absence de nouvelles impressionne mal la Bourse. Malgré des achats considérables au comptant, la spéculation vend nos fonds d'Etat et les grosses valeurs. — La première cote anglaise arrive sans changement à 94 15/16. Les recettes achètent 70,000 fr. de rente 5 0/0 et 29,000 de 3 0/0. Au début, on cote le 5 0/0 à 104 40 et le 3 0/0 à 68 75. — Deux heures : Les fonds anglais sont en hausse de 3/16 à 95 1/4. Nos rentes s'élèvent rapidement à 104.70 et 69, mais ne peuvent conserver les hauts cours en clôture, on reste à 104.55 sur le 5 0/0 et 68.80 sur le 3 0/0. Les fonds d'Etat étrangers sont cotés comme suit : Italien 69.25 et 69.50, le Turc 11.40 et 11.25, l'Égyptienne 75.204 et 203.75. Les chemins de fer et nos principaux établissements de crédit, sont très-faibles. — ERIC.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 30 octobre 1876.

LE GRAND SUCÈS DU VAUDEVILLE

MADAME CAVERLET

Comédie nouvelle en 4 actes, par M. EMILE AUGER, de l'Académie française.

DISTRIBUTION : Rodolphe Caverlet, MM. Joissant, Merson, Servat. — Henri Merson, Veuillet. — Bargé, Simon. — Reynold, son fils, Moreau. — Un domestique, Guiraud. — Henriette, M<sup>me</sup> Ver-teuil. — Fanny Merson, E. Simon.

Le spectacle commencera par :  
**LE MEURTRIER DE THÉODORE**  
Comédie-vaudeville en 3 actes, par MM. Clairville, Braut et Bernard.  
DISTRIBUTION : Chamillon, MM. Moreau. — Montravert, Simon. — Mariquita, M<sup>lle</sup> Vauthier. — Joséphine, E. Leroy.  
Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

**LA NATION**, journal politique, fondé par MM. Raoul Duval, Béhic, Ferdinand Barrot et plusieurs autres notabilités politiques. — Rédacteur en chef : M. Albert Duruy, 20, rue Bergère, à Paris. — 3 mois, 43 fr.

**UNE AFFAIRE D'OR!!**  
**LISEZ!!!**

**BELLES ET BONNES**  
**MONTRES**  
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE  
expédiées franco.

**APERÇU DES PRIX :**  
MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.  
MONTRE argent, cylindre rubis... 20 fr.  
MONTRE glace plate, cylindre rubis... 17 fr.  
MONTRE sonnante les heures, 1<sup>er</sup> choix. 25 fr.  
MONTRE marchant très-bien..... 10 fr.  
MONTRE qualité inférieure..... 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES  
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ  
On demande des dépositaires et des courtiers.  
ENVOI D'ÉCHANTILLONS.  
S'adresser à M. GOSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

**VENTE**  
Pour cause de cessation d'affaires,  
DE MARCHANDISES  
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE ET ORFÈVRE

**M. PICHERIE-ROUCHÉ**, ne pouvant trouver de successeur, en raison de la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, s'est déterminé à les écarter à un très-grand rabais.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskov, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. (31)

P. GODET, propriétaire-gérant.



# GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

## MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6,  
SAUMUR

### SAISON D'HIVER

#### NOUVEAUTÉS ET TISSUS UNIS

pour Robes, depuis 60 c.

CHALES TAPIS, LONGS ET CARRÉS; CHALES ANGLAIS, NOIRS.

#### ARTICLES POUR MARIAGES.

GRAND CHOIX DE DRAPERIES D'ELBEUF,  
pour Pantalons et Pardessus, pour Vêtements complets;  
DE VELOURS ANGLAIS,  
le pantalon, par 1 m. 20, depuis 6 fr. 50.

#### LAINAGES :

Mérinos, Cachemires, Popelines, Drap de Paris, Tartans  
Ecosais, etc., etc.

#### DEUIL ET DEMI-DEUIL.

ASSORTIMENT COMPLET DE FLANELLES,  
DE MOLLETONS,  
unis, chinés, rayés, pour Chemises, Caracos, etc., etc.  
Plusieurs occasions avec 50 O/o de rabais.

## GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

### AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment de riches broderies écruées de Nancy et des Vosges, telles que :

Chemises de jour et de nuit, brodées, avec plastron; camisoles-plastron et autres, cousues, piquées et brodées à la main; garnitures pour chemises brodées, sur jolie toile.

Taies d'oreillers, brodées sur toile.

Riches mouchoirs, depuis 20 fr. jusqu'à 430 fr. la pièce. -- Mouchoirs avec initiales, fil, à 95 cent.

Robes brodées sur piqué, robes de baptême brodées sur nanzouk.

Plus de 6,000 mètres de bandes brodées, solde, seront vendues à des prix incroyables, depuis 4 fr. 25 les 4 mètres 20 centimètres.

Cols, jolie toile, deux belles piqûres, à 95 c. la pièce.

50 pièces de belles guipures pour rideaux, haute nouveauté, depuis 55 c. le mètre.

Dessus de lit, dessus d'édredon, guipure, au prix incroyable de 2 fr. 95 la pièce.

Le grand déballage quittera Saumur le 3 novembre; pour profiter des grands avantages qu'il offre, les dames sont priées de se présenter sans retard.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire  
à Saumur.

#### ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD,  
Le dimanche 3 décembre 1876,  
à midi.

#### D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre,  
n° 35, occupée par M. Hatin.

Mise à prix : 6,000 francs.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (536)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire  
à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

#### BELLE PROPRIÉTÉ

A Dampierre, près Saumur.

Comprenant maison de maître, jardin, terrasse, vastes caves, pré, huit clos ou morceaux de vigne, bois; le tout contenant 2 hectares 61 ares 60 centiares.

S'adresser au général MICHAUX, à Dampierre, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (516)

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire  
à Gennes.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### L'ILE DE JOREAU

Contenant 6 hectares 10 ares, située au milieu de la Loire et à 200 mètres de Gennes.

Cette île se compose de terres labourables et pâtures; une partie est plantée en vigne, houblon et bois.

S'adresser à M<sup>e</sup> BOURDAIS. (463)

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

#### VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

La vente aux enchères, après le décès de M. Millet, fabricant de billards, rue de la Petite-Bilange, à Saumur, aura lieu le lundi 6 novembre 1876, à midi.

Il sera vendu :

Beaux billards neufs, draps pour billards, billes neuves en ivoire, grande quantité de bois de travail, très-sec, et bon mobilier, outils de toutes sortes, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire  
à Vernueil-le-Fourrier.

#### ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire  
à Vernueil-le-Fourrier.

Le dimanche 12 novembre 1876,  
à midi,

ET EN SIX LOTS,

#### DEUX CLOS DE VIGNE

Appartenant à M. SENIL père,

Situés près les Rigaudières et les Quatre-Chemins, communes de Neuillé et d'Allonnes,

ET AUSSI

#### D'UNE SAPINIÈRE

En la commune de La Breille.

#### A VENDRE

PRÉSENTEMENT,

#### UN PRÉ

D'une contenance de cinq hectares environ, situé commune de Longué, près du vieux bourg.

S'adresser à M. BELLANGER, Félix, propriétaire, rue Basse, à Longué.

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire  
à Gennes.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### UNE BELLE MAISON

De construction récente.

Située à Gennes,

Comprenant, au rez-de-chaussée, quatre chambres à feu, avec grand vestibule; au premier étage, quatre autres pièces à feu et cabinet; grenier, cave, hangar et autres dépendances; Beau jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> BOURDAIS. (462)

#### ON DEMANDE A ANGERS,

pour le service d'une personne seule et pour le mois de décembre prochain, une domestique de 30 à 40 ans, munie d'excellents certificats, sachant bien coudre, repasser, faire un peu de cuisine et soigner convenablement un petit ménage.

Inutile de se présenter, si on ne peut remplir toutes ces conditions. Outre les gages, des avantages sérieux seront assurés.

S'adresser à M<sup>me</sup> PATRY, concierge du théâtre de Saumur, pour connaître les conditions. (537)

#### A VENDRE

#### 155 PIEDS D'ARBRES

ESSENCE DE CHÊNE

Plantés sur une pièce de terre dépendant de la Roche-aux-Moines, commune de Neuillé. (480)  
S'adresser au fermier.

#### JULES BOYER

POMPIER-PLOMBIER

Successeur de M<sup>me</sup> veuve Brindoux-Baudry.

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il fera tout ce qui concerne la pompe, la plomberie et la couverture en zinc et en plomb.



Saumur, imprimerie P. GODDET.